Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 13 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 février 2015 était déposée par le député de Masson et présentée à l'Assemblée nationale une pétition de 50 signataires demandant au gouvernement de changer la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, afin que toute personne ayant un statut d'étudiant soit admissible à l'aide financière de dernier recours en cas de maladie, blessure ou autre condition médicale la rendant inapte au travail pour une période significative, et ce, pour toute la durée de l'invalidité.

Cette pétition fait suite à une autre pétition sur le même sujet, signée par 300 pétitionnaires, présentée à l'Assemblée nationale le 29 octobre 2014.

Rappelons que le programme d'aide financière de dernier recours agit comme filet de sécurité sociale afin de protéger les personnes et les familles démunies contre le dénuement. Il n'a pas pour objectif principal de financer l'accès aux études ni de constituer une assurance salaire en cas de maladie ou d'invalidité.

Au Québec, c'est le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui accorde une aide financière aux étudiants en formation professionnelle ou postsecondaire. De plus, le Règlement sur l'aide financière aux études prévoit certaines situations pour lesquelles l'aide financière aux études peut être allouée à l'étudiant qui doit arrêter ses études ou qui ne les poursuit pas à temps plein.

... 2

Québec
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-4810
Télécopieur : 418 643-2802
ministre@mess.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria
800, rue du Square-Victoria, 28e étage
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-0638
Télécopieur : 514 873-0004

Enfin, une personne qui ne retourne pas aux études en raison d'une maladie grave pourrait déposer une demande d'aide financière de dernier recours dès qu'elle n'est plus réputée avoir le statut d'étudiant. Si elle présente un rapport médical et qu'elle est considérée avoir des contraintes sévères à l'emploi, elle sera admissible au Programme de solidarité sociale.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

SAM HAMAD